

Guide des aides économiques

Aides au démarrage des GEIQ
(Groupement d'Employeurs pour
l'Insertion et la Qualification)



Région Pays de la Loire

Objectif

Contribuer à organiser par la mise en place de GEIQ des parcours d'insertion et de qualification pour des personnes connaissant des difficultés sur ces deux points.

Bénéficiaires

Les GEIQ des Pays de la Loire en phase de démarrage, labellisés ou en cours de labellisation. La période de démarrage est celle qui débute à la constitution du groupement et se termine un an après sa labellisation par le CNCE-GEIQ.

Nature

Subvention forfaitaire de 15.000 €.

Condition d'attribution

L'attribution de la subvention se fait aux structures dont les projets sont validés par le CRCE GEIQ des Pays de la Loire. Elle donne lieu à l'établissement d'une convention pour deux ans, entre le GEIQ et la Région.

Elle est régie par le règlement pour l'aide au démarrage des GEIQ adopté les 22 et 23 janvier 2007 par le Conseil régional.

Contacts

Hôtel de la Région

1, rue de la Loire - 44966 Nantes Cedex 9
Tél. : 02.28.20.50.00 - Fax. : 02.28.20.50.05
www.paysdelaloire.fr